



A37-WP/390
P/54
4/10/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par le Président de la Commission technique)

Le rapport ci-joint sur le point 39 de l'ordre du jour a été approuvé par la Commission technique.

Note.— Prière d'insérer la note dans le dossier de rapport, après avoir détaché la page de couverture.

Point 39 : Transition des services d'information aéronautique (AIS) à la gestion de l'information aéronautique (AIM)

39.1 La Commission examine la note A37-WP/46, présentée par le Conseil, sur l'évolution vers un système de gestion de l'information aéronautique (AIM). Cette note réaffirme la nécessité d'une transition constante et évolutive du modèle traditionnel de fourniture d'informations aéronautiques axée sur les produits à un modèle de gestion de l'information axé sur les données et les systèmes, qui a été considéré comme une étape fondamentale et un moyen clé pour la mise en place d'un futur système de gestion du trafic aérien (ATM). La note donne un aperçu des progrès accomplis par l'OACI dans la transition à l'AIM en donnant suite aux recommandations du Congrès mondial 2006 sur les systèmes d'information aéronautique (AIS) et par le truchement des dispositions et éléments indicatifs des Annexes qui sont conçus pour faire progresser le cadre mondial nécessaire à la mise en œuvre de l'AIM.

39.2 La note A37-WP/94, présentée par la Belgique au nom de l'Union européenne et de ses États membres, par les autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile et par EUROCONTROL, souligne les progrès accomplis en vue de l'évolution stratégique et de la mise en œuvre de l'AIM, et se réjouit du rôle de chef de file assumé par l'OACI. Cette note propose des actions ciblées concernant l'élaboration d'une interface mondiale AIS/MET améliorée, l'adoption de NOTAM numériques, la détermination de la pertinence de certains règlements sur la qualité des données en vue d'une utilisation mondiale, l'élargissement de l'Annexe 15 — *Services d'information aéronautique* à toute la chaîne AIM, la production de certains documents de l'OACI sous forme électronique, et la préparation d'une réunion MET/AIM à l'échelon division.

39.3 La Colombie présente la note A37-WP/159, qui examine une série d'actions stratégiques considérées comme importantes pour amorcer et guider la transition de l'AIS à l'AIM dans le contexte du Plan mondial de navigation aérienne. La note demande l'appui de l'OACI et en particulier de ses bureaux régionaux pour aider les États dans la transition à l'AIM. La réunion note que le plan stratégique demandé dans la note WP/59 est compatible avec la Feuille de route de l'OACI pour la transition des AIS à l'AIM.

39.4 La Commission examine deux notes présentées par la République de Corée. La note A37-WP/157 concerne les données électroniques de terrain et d'obstacles et souligne qu'il importe d'élaborer des éléments d'orientation de l'OACI pour aider les États et assurer l'harmonisation globale de la mise en œuvre. La note A37-WP/220 décrit le plan de mise en œuvre AIM que la République de Corée a élaboré et qui incorpore des actions permettant de passer sans discontinuité de l'AIS à l'AIM conformément à la Feuille de route de l'OACI. La note conclut que l'OACI devrait élaborer des gabarits renforcés pour les actions décrites.

39.5 Dans la note A37-WP/121, les Etats-Unis décrivent les progrès qu'ils ont réalisés en vue de l'AIM prévu par le système de transport aérien de la prochaine génération (NextGEN) et qui appuient la Feuille de route de l'OACI pour la transition de l'AIS à l'AIM. Le rôle de chef de file de l'OACI et les défis connexes en matière de ressources sont notés. La note propose d'encourager l'adoption à l'échelle mondiale de NOTAM numériques, l'actualisation des dispositions des SARP de l'Annexe 15 – *Services d'information aéronautiques* à temps pour la réunion MET/AIM à l'échelon division prévue pour 2004, et la publication sans retard des buts, des objectifs et des principaux thèmes de la réunion.

39.6 Présentant la note A37-WP/119, le Venezuela exprime l'avis que les États devraient progresser à la même vitesse dans la transition à l'AIM de façon à assurer l'interopérabilité. La note fait

des recommandations en vue d'une mise en œuvre réussie et appropriée de la phase deux de la Feuille de route de l'OACI pour la transition de l'AIS à l'AIM, et déclare que l'OACI devrait continuer à aider les États en définissant plus avant le système AIM au moyen d'orientations supplémentaires.

39.7 La Commission appuie l'idée que l'OACI assume un rôle de chef de file dans la fourniture de l'orientation stratégique, des normes et pratiques recommandées et de l'appui à la mise en œuvre nécessaires pour la transition à l'AIM comme base de l'élaboration d'un système ATM harmonisé et interopérable à l'échelle mondiale. Elle est consciente des progrès réalisés dans la transition à l'AIM et des contributions apportées par les États mais elle prend note aussi des défis en matière de ressources auxquels doit faire face l'Organisation pour faciliter le changement. Elle reconnaît aussi que le programme de travail AIS-AIM de l'OACI et sa Feuille de route pour la transition de l'AIS à l'AIM correspondent de près aux activités futures proposées dans les notes de travail présentées. Elle reconnaît aussi la nécessité de tenir une réunion MET/AIM à l'échelon division en 2014 et de bien préparer cet événement. En outre, la nécessité d'éléments d'orientation actualisés pour appuyer la transition est soulignée, et l'OACI est encouragée à augmenter la fréquence des réunions AIS/AIMSG.

39.8 La Commission note que les documents intitulés *Indicateurs d'emplacement* (Doc 7910) et *Indicatifs des exploitants d'aéronefs et des administrations et services aéronautiques* (Doc 8585) sont désormais disponibles en format électronique et que l'OACI lancera des versions électroniques améliorées de ces données en 2012, à temps pour la douzième Conférence de navigation aérienne proposée.

39.9 Des notes d'information sont présentées par l'Inde (WP/96), l'Arabie saoudite (WP/161) et l'ASECNA (WP/158).

— FIN —